

Intervention d'Antoine Maurice sur la délibération 88

Pour le groupe EELV

Par cette délibération, nous lançons la procédure de délégation pour le centre des congrès, comme nous y sommes obligés, le contrat arrivant à terme. Ce n'est donc pas la délibération en tant que telle qui pose problème, mais tout ce qu'elle soulève.

Notre attention doit se porter sur le modèle économique global, car les différents équipements doivent s'inscrire dans une gestion globale cohérente. Si ces diverses structures contribuent à l'attractivité de notre ville, leur bonne santé repose avant tout sur leur complémentarité. C'est pourquoi nous ne pouvons nous exonérer d'une réflexion sur la capacité de notre territoire à faire vivre ces structures. Je rappellerai donc nos inquiétudes quant au projet de Parc des expositions à Aussonne – projet qui démultiplie nos capacités d'accueil de grands événements. Nous avons déjà fait part de nos doutes sur les capacités de notre territoire à assurer la rentabilité de l'ensemble de ces équipements. Et les professionnels du secteur eux-mêmes expriment aussi leur crainte que l'agglomération ne soit en surcapacité sur l'événementiel, si on réalise la phase 2 du Pex. La plus-value apportée par ce grand et coûteux projet ne tient qu'à ses espaces d'exposition extérieurs et à la création d'une salle de 10 000 places. Or celle-ci risque fort de capter les grandes manifestations au détriment des autres équipements de grande taille que sont le Zénith, Diagora ou le centre de congrès dont l'équilibre économique sera grandement fragilisé.

La rentabilité de ces équipements est inséparable de la conjoncture économique – domaine, s'il en est, où les perspectives sont incertaines, ce qui devrait plutôt nous inciter à la prudence. Le rapport qui est ici joint à la délibération traduit bien d'ailleurs cet aléa quand il note que les mauvais résultats d'exploitation de 2009 sont directement liés aux effets de la crise économique de 2008 ! Le taux minimal de fréquentation contractuel de 100 000 journées congressistes par an n'a d'ailleurs pas été atteint en 2009 (et la fréquentation en 2010 ne dépasse que de peu ce seuil minimal, avec 103 065 journées congressistes).

Il serait donc judicieux de ne pas placer nos grands équipements en situation de mise en concurrence. Dans cette perspective, avoir un gestionnaire unique pour le Pex et le centre Pierre Baudis pourrait être une bonne façon d'assurer une continuité du service entre ces équipements. La création d'une Société publique locale unique pourrait être une alternative qui, nous l'espérons, sera considérée avec tout l'intérêt qu'elle mérite. Voilà pourquoi nous ne pensons pas opportun de renouveler le contrat dès aujourd'hui, tant que la piste d'une SPL n'a pas été examinée de façon plus approfondie.